

**De:** "Snasub Amiens" <bgsnasub@ac-amiens.fr>

**À:** "rectorat liste générale" <snasub-fsu@ac-amiens.fr>

Cher(e)s collègues,

Les atteintes qui contribuent à la dégradation de nos conditions de travail n'ont de cesse de s'accroître

Le SNASUB/FSU d'Amiens vous propose une réunion d'information syndicale destinée aux personnels de la Division Informatique, mais aussi à l'ensemble des personnels administratifs du Rectorat d'Amiens : cette réunion se tiendra le lundi 21 juin 2010 salle René Goblet au Rectorat de 14 à 16 heures.

Ordre du jour proposé :

Le SDI

Les retraites

Questions diverses

Les collègues informaticiens ont raison de réagir et de s'exprimer car les services informatiques sont bien dans la ligne de mire du Ministère et du gouvernement. La mise en place du SDI s'inscrit dans les objectifs du gouvernement d'une réduction massive des missions de service public.

D'ici quelques années, si nous laissons faire le rouleau compresseur à l'œuvre aujourd'hui, il en sera fini de l'assistance informatique de proximité et des échanges directs entre les collègues administratifs dans leur ensemble et les informaticiens.

Le SNASUB, aux côtés des collègues informaticien est pour le maintien d'une informatique de proximité et une maîtrise de l'exploitation académique ; sans informatique de gestion, les services vont mourir. De ce fait, les personnels des services déconcentrés sont concernés, ainsi que tous les usagers, car la suppression d'une informatique de proximité accentue la dégradation du service rendu.

Le projet de SDI n'est que le versant « informatique » de la RGPP déjà appliquée aux services administratifs.

Les annonces gouvernementales sur la réforme des retraites constituent un projet de régressions sans précédent, à la fois brutal et injuste. Le discours officiel qui prétend les justifier par de supposées difficultés démographiques en masque la finalité essentielle : faire payer la crise aux salariés et retraités.

Avec le décalage de deux ans à un rythme rapide de l'ensemble des bornes d'âge (âge d'ouverture des droits et à partir de 2016 âge de départ sans décote), tous les salariés vont devoir travailler plus longtemps pour des retraites plus basses. Les fonctionnaires vont en outre avec l'alignement du taux de cotisation voir leurs salaires nets baisser de façon sensible, de l'ordre d'un jour de salaire par mois à terme.

Venez nombreux(x) participer à cette information syndicale.

Autorisation d'absence de droit selon le décret 82-447 du 28 mai 1982 et de son article 5. Tous les personnels administratifs, ITRF, titulaires des catégories A, B et C et non titulaires, syndiqués et non syndiqués sont invités à participer à cette réunion.

Ces heures d'informations syndicales sont un droit qu'on ne peut vous refuser ; il vous suffit de prévenir votre supérieur hiérarchique de votre intention d'y participer.

Bernard GUEANT

Co-Secrétaire Académique du SNASUB-FSU AMIENS

Permanences syndicales les après-midi :

au Local Syndical du Rectorat d'Amiens Porte 168 - Bâtiment Serrassaint

le mardi

Tel : 03.22.82.37.47 - Fax : 03.22.82.69.34

au siège du Snasub-Fsu 9, rue Dupuis à Amiens

les lundi, jeudi, vendredi

Tel et Fax : 03.22.72.95.02